



Perte de la prehension fine de la main droite + douleurs au bassin

Par **lucky25**, le **16/05/2019** à **09:43**

Bonjour,

suite à la chute de mon épouse dans notre domicile (chute de 16 escaliers), elle a été vue aux urgences qui lui ont fait des radios du bassin, hanches, fémur droit et épaule droite ; aucune fracture.

Après quelques mois, un autre hôpital lui a diagnostiqué une arthropathie pelvienne du bassin et une perte de la préhension fine de la main droite.

Quels recours et quelle indemnisation?

Par **youris**, le **16/05/2019** à **11:50**

bonjour,

je ne vois pas de contradiction entre l'absence de fracture le jour de l'accident et ses conséquences survenues plusieurs mois après qui ne sont pas des fractures.

salutations

Par **Visiteur**, le **16/05/2019** à **12:32**

Publié par lucky25

2 messages

16/05/2019 12:25

Cette réponse ne m'apporte pas la réponse à ma question : Quelle fourchette d'indemnités par mon assurance des accidents de la vie?

Merci.